



Passeport pour la 6ème



Mémo pour les parents

Ce livret a pour objectif de :

- Présenter l'organisation des collèges publics de votre ville,
- Vous aider à accompagner au mieux vos enfants au collège,
- Identifier vos interlocuteurs au collège.

Passage du CM2 à la 6ème : les dates clés

Trouver le collège de secteur, grâce à votre adresse postale, sur le site de l'académie :

<https://www.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=6afe710504f44701b06a1b70164062bd>

Site internet des collèges :

- La Paix : <https://bv.ac-versailles.fr/rechetab/0922247T-college-la-paix-issy-les-moulineaux.html>
- Victor Hugo : <https://bv.ac-versailles.fr/rechetab/0921396T-college-victor-hugo-issy-les-moulineaux.html>
- H. Matisse : <https://bv.ac-versailles.fr/rechetab/0920877D-college-henri-matisse-issy-les-moulineaux.html>
- G.Mandel : <https://bv.ac-versailles.fr/rechetab/0922610M-college-georges-mandel-issy-les-moulineaux.html>

Février - Mars : remise par les enseignants de CM2 d'un dossier d'inscription au collège

Mai-juin : visite du collège par les élèves de CM2 avec leur classe pendant le temps de cours.

Réunion d'informations pour les parents :

Une réunion en début d'année scolaire est organisée par la direction du Collège en présence des fédérations de parents d'élèves

Certains peuvent organiser des Portes Ouvertes (La Paix le 28 mars 2026, V Hugo le 13 décembre 2025, vidéo disponible pour Mandel, se renseigner pour Matisse).

Les demandes de dérogation : (exceptionnelles au collège !)

Elles sont satisfaites dans la seule limite de la capacité d'accueil des établissements, et selon des critères particuliers (élèves en situation de handicap, boursiers, Musique-CHAM (Matisse et Mandel), triathlon et bilangue allemand (Victor Hugo), bilangue italien (La Paix)...). Elles doivent être formulées lors de la remise du dossier d'inscription.

Les instances du collège

Le Conseil de classe

Composition : principal(e) du collège ou son représentant, les enseignants, deux représentants d'associations de parents d'élèves, deux élèves délégués de la classe et, dans certains cas, le conseiller principal d'éducation (CPE) ou le conseiller d'orientation psychologue (COP).

Rôle : il examine les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe. Il présente les résultats globaux de la classe et le travail personnel des élèves. Réunions trimestrielles ou semestrielles selon le collège.

Le Conseil d'administration (CA)

Composition : principal(e) du collège, représentants des enseignants et du personnel administratif, représentants élus des parents d'élèves et des élèves délégués, représentants du Conseil Départemental et de la Mairie.

Rôle : c'est l'organe de délibération et de décision du collège. Il adopte : la répartition de la Dotation Horaire Globale, le Budget et le compte financier, le projet d'établissement, le règlement intérieur de l'établissement et du conseil d'administration, le prix des voyages d'étude, et toutes les décisions qui relèvent de l'autonomie de l'établissement en matière pédagogique et éducative.

La préparation du CA peut être dévolue à la Commission permanente.

Le Conseil de discipline

Composition : une partie des membres élus du Conseil d'administration. Le/la Principal(e) du collège le préside

Rôle : il se réunit en cas de manquement grave au règlement intérieur et prononce une sanction à l'encontre de l'élève. Le Principal peut aussi prononcer seul, sans réunir le Conseil de discipline, des sanctions, allant de l'avertissement à l'exclusion temporaire de huit jours au plus.

Le Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE)

Composition : représentants de l'administration, des élèves, des parents, de la mairie et des membres plus qualifiés (assistantes scolaires, infirmières et médecins scolaires)

Rôle : il propose des actions de préventions dans le domaine de la santé et de la citoyenneté.

La Commission d'hygiène et de sécurité (CHS)

Composition : représentants de l'administration et du personnel, des élèves, des parents, de la collectivité de rattachement

Rôle : elle propose au CA des actions de formations à la sécurité, l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement.

Les intervenants du collège

Le Principal / La Principale, secondé(e) éventuellement d'un adjoint, dirige le collège. Il/elle organise les emplois du temps, supervise l'organisation matérielle et représente le collège auprès de toutes les instances : Rectorat, Direction académique, Conseil Départemental, Mairie etc.

Le CPE (Conseiller principal d'éducation) organise la vie collective avec les assistants d'éducation : gestion de la discipline mais aussi des problèmes rencontrés par les élèves.

Le Professeur Principal, nommé parmi les professeurs de la classe, il/elle assure la coordination de l'équipe pédagogique de la classe, ainsi que le suivi individuel, l'information et l'orientation des élèves. Il/elle effectue la synthèse des résultats obtenus par les élèves, et la présente au conseil de classe. Il/elle anime l'heure de vie de classe (temps particulier qui permet aux élèves de s'exprimer sur la vie de la classe, la vie de l'établissement). En 6^{ème}, il/elle veille à la bonne adaptation des nouveaux élèves.

Le gestionnaire est en charge de la gestion financière (achats matériels, livres, voyages scolaires et des aides financières). Il/elle présente les comptes lors du CA.

Le Conseiller d'Orientation Psychologue (PsyEN) accompagne les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} dans le choix de leur orientation. Il/elle accompagne également les élèves présentant des troubles d'apprentissage. Il est possible de les rencontrer sur RDV au collège ou au CIO (Centre d'Information et d'Orientation) de Boulogne-Billancourt :

<https://www.ac-versailles.fr/cio-boulogne>

Le personnel médico-social : l'infirmière assure des permanences dans l'établissement et rencontre les parents sur rendez-vous. Les élèves peuvent aussi la rencontrer.

Les autres personnes clefs : professeurs, secrétaires, assistants d'éducation (surveillants), agents d'accueil et agents techniques.

Les représentants des parents d'élèves (membres d'une fédération de parents d'élèves) participent aux conseils de classes où ils assurent le relais entre les parents et l'équipe pédagogique. Ils en rédigent le compte-rendu. Les membres élus participent au conseil d'administration et aux diverses commissions.

CM2 - 6è : Les changements

Organisation des cours :

- Un professeur par matière et une salle par matière. Les enfants changent de salle entre chaque cours.
- Une permanence est organisée en cas d'absence d'un professeur. Sous réserve d'autorisation parentale, les élèves peuvent sortir plus tôt en cas d'absence en dernière heure (matin et après-midi pour les externes).
- Les professeurs ne sont remplacés qu'à partir de 14 jours d'absence consécutifs.

Emploi du temps :

- Durée des cours : 55 min (intercours 5 min)
- 2 récréations de 20 min (matin & après-midi)
- Pause méridienne d'1h30
- Cours le mercredi matin, mais pas de cantine
- 26h de cours par semaine (sauf dérogation pour les classes bilangues)
- 6h de cours par jour maximum (sauf dérogation pour les bilangues)
- L'emploi du temps de votre enfant lui sera remis le jour de la rentrée. Des ajustements sont possibles jusqu'à fin septembre.

Volumes horaires :

- Français : 4h30
 - Mathématiques : 4h30
 - Histoire Géographie et enseignement moral et civique (EMC) : 3h
 - Sciences : 3h, réparties entre Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) et Physique-Chimie
 - Langues : (Anglais, Allemand, Chinois, Espagnol, Italien selon les collèges)
- LV1 : 4h
- Bilangue LV1 3-4h + LV2 2-3h (selon le collège)
- Education musicale : 1h
 - Arts Plastiques : 1h
 - Education physique et sportive : 4h
 - Soutien/Approfondissement Français ou Maths : 1h
 - Accompagnement personnalisé : 3h (selon chaque collège)
 - Vie de classe : 10h/an, ce qui représente environ 1h tous les 15 jours
 - Cours spécifiques (CHAM, triathlon...) selon le collège (voir livret)

CM2 - 6è : Les changements

Collectivité territoriale en charge des collèges : c'est le Conseil Départemental (contrairement aux écoles primaires qui relèvent de la ville).

Les devoirs : parfois plus nombreux et plus longs qu'en CM2.



Conseil FCPE : récupérer les coordonnées d'un camarade pour récupérer les cours et les devoirs en cas d'absence. Consulter aussi le cahier de texte numérique sur Pronote.

Activités au collège :

Elles ont lieu pendant l'heure du déjeuner ou le mercredi après-midi. Elles nécessitent des inscriptions spécifiques (UNSS pour le sport, chorale, théâtre, lecture, foyer pour les élèves).

Attention : il n'y a pas d'études ou d'activités périscolaires après les cours au collège.

Aide financière aux familles :

- Le fonds social du collège permet des aides financières, étudiées au cas par cas, pour les familles qui rencontrent des difficultés pour l'achat des fournitures scolaires, le paiement de la cantine et les voyages scolaires ou de lunettes. Les familles doivent en faire la demande.
- La bourse d'état peut être allouée en fonction des revenus. Le dossier est à remplir via le site <https://educonnect.education.gouv.fr/>

Les cartables : plus lourds qu'en CM2, ils ne doivent pas dépasser 10% du poids de l'enfant.



Conseil FCPE : évitez les cartables à roulettes. Les collèges de la ville ont de nombreux escaliers et les élèves changent de classe entre chaque cours. Vous pouvez aussi prendre des cahiers 48 pages au lieu de 96.

Doubles des livres confiés aux élèves : afin d'éviter que les cartables ne soient trop lourds pour les élèves, un double des livres de classe est confié par le collège à chaque enfant en début d'année scolaire. Ils devront être rendus en bon état à la fin de l'année. Les enfants doivent laisser ces livres chez eux, sachant que des doubles sont à leur disposition au collège pour la plupart des matières.

Les casiers : les élèves peuvent disposer de casiers dans lesquels ranger leur cartable et leurs affaires de sport. Le nombre de casiers étant limité, ils sont souvent partagés par deux élèves et réservés en priorité aux demi-pensionnaires.



Conseil FCPE : procurez à votre enfant un cadenas avec 2 clés.

Les nouveautés au collège

Livret (Bulletin) :

Trimestriel ou semestriel, adressé par courrier ou remis en main propre aux parents (selon les collèges).

Cantine :

Elle est gérée par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, plus par la Mairie (donc plus de TELISS). Le paiement de la cantine se fait via le site Pass+. Le coût d'un repas est ainsi compris entre 0,64 et 7€ (en fonction du quotient familial). Annulation des repas possible à J-3 (ouvrés)



Conseil FCPE : créer son compte Pass+ et commander la carte dès juillet pour anticiper les délais de livraison et mise en service, même si vous n'êtes pas sûr que votre enfant soit demi-pensionnaire. La carte permet l'accès à la cantine

Communication entre les élèves, parents et le collège :

“Remplaçant” du carnet de liaison de CM2, le carnet de correspondance fait le lien entre la famille et le collège. Votre enfant doit l'avoir en permanence avec lui. Il est indispensable pour entrer et sortir du collège.



Conseil FCPE : consultez-le quotidiennement. Toutes les informations utiles et importantes y figurent. Vous devez le signer. A défaut, votre enfant peut être sanctionné.

Vous utiliserez aussi l'Environnement Numérique des Collèges (ENC) :

enc.hauts-de-seine.fr (OZE) et Pronote pour l'emploi du temps (et ses modifications en cas d'absence de professeurs), le cahier de texte, les notes, une messagerie. Avec votre code d'accès Parents (infos différentes de l'élève)



Conseil FCPE : les Professeurs utilisent de plus en plus ces outils pour informer les parents. Dans certains collèges, le carnet de correspondance ne sert qu'à justifier les absences de l'élève. Il faut donc le consulter très régulièrement !



Conseil FCPE : vous pouvez télécharger l'application Pronote sur vos smartphones

Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des écoles publiques

Les équipes FCPE des collèges sont à votre disposition pour répondre à vos questions. Si vous souhaitez les rejoindre, n'hésitez pas, vous êtes les bienvenus !!

La FCPE est l'association de parents d'élèves **la plus représentative** à Issy-les-Moulineaux comme dans la France entière. Elle œuvre pour la défense de l'école publique et laïque, pour **l'égalité des chances et la réussite scolaire de tous**.

A Issy-les-Moulineaux, les représentants FCPE de tous les établissements, de la maternelle au lycée, se réunissent régulièrement afin d'échanger des informations et coordonner leurs actions.

**Nous vous invitons à vous impliquer, vous aussi,
dans la vie du collège :
- en adhérant comme nous à la FCPE
- en dialoguant avec la direction, les enseignants**

Site national de la **FCPE** : <http://www.fcpe.asso.fr>

Site de la **FCPE Issy** : <https://fcpe-issy.fr>

Courriel de l'**Union Locale** d'Issy les Moulineaux : fcpe.issy92@gmail.com

Courriels des **équipes FCPE des 4 collèges** :

fcpe.victorhugo.issy@gmail.com ; fcpe.collegemandel.issy@gmail.com ;
fcpelapaix@gmail.com ; fcpematisse92130@gmail.com

Autres sites internet utiles :

<http://www.education.gouv.fr/pid38/college.html>

<http://eduscol.education.fr/>

<http://www.onisep.fr>



Le Collège de la Paix

Coordonnées

74 Rue du Fort

92130 Issy les Moulineaux

Tel. : 01 46 44 14 31

www.clg-la-paix-issy.ac-versailles.fr

Secteur

Issy les Moulineaux : Epinettes / Le Fort / Hauts d'Issy

Clamart : Quartier de la gare

Écoles élémentaires pouvant être concernées par le collège de la Paix

Issy-Les-Mx : Justin Oudin, Les Épinettes, Louise Michel, Anatole France, La Fontaine

Votre adresse détermine le collège de votre enfant, pour le connaître :

<http://sectorisation92.ac-versailles.fr/public/>

L'équipe administrative du Collège



Principale : Madame Hurtado

Principal adjoint : Madame Decazes

Secrétariat de direction : Monsieur Chaussin

Conseillère Principale d'Éducation (CPE) : Madame Delauney

Gestionnaire : Madame Zaïter

Les horaires du collège

Matin : Début des cours à 8h00 au plus tôt (ouverture des portes à 7h45)

Cantine: Service allongé de 11h05 à 13h20 (possibilité de choisir les jours de demi-pension, inscription sur pass plus)

Soir : fin des cours à 17h30 au plus tard (selon l'emploi du temps de chacun) (Attention, il n'y a plus d'accueil périscolaire au collège)

Le soutien scolaire au Collège

Dispositif Devoirs faits et SOS français mathématiques et histoire-géographie : un professeur encadre 5-6 élèves, une heure par semaine. Il s'agit d'un tutorat, proposé par l'équipe pédagogique aux élèves qui en ont besoin ou qui le souhaitent en fonction des niveaux.

En complément, le CLAVIM propose de l'aide aux devoirs à la Maison de quartiers des Épinettes, de l'Abbé Derry ou au Temps des Cerises (sur inscription).

Le Collège de la Paix

Depuis mars 2021, ce collège peut accueillir 700 élèves, non seulement d'Issy les Moulineaux mais également de Clamart. Il y a depuis la rentrée 2024 une classe UP2A.

Les collégiens de la Paix pourront ensuite choisir entre deux lycées de secteur pour poursuivre leur scolarité : le lycée Ionesco (à Issy) et le lycée Simone Veil (à Boulogne-Billancourt). C'est important pour le choix de la LV2 (voir page suivante).

Pour l'année 2025-2026 le collège comporte :

- 6 classes de 6^e
- 6 classes de 5^e
- 6 classes de 4^e
- 6 classes de 3^e



Les spécificités du collège de la Paix

Les spécificités du collège La Paix

Une sixième "Art" (effectif max 25 élèves) : Des élèves souhaitant faire du théâtre dans le cadre d'un intérêt pour l'expression orale mais également pour des élèves souhaitant renforcer leur confiance en eux et intégrer où la différence est une force.

Langues Vivantes :

Langue vivante 1 (LV1) : anglais obligatoirement de la 6^e à la 3^e

Langue Vivante 2 (LV2) :

Dès la 6^e :

Classe bilingue anglais-allemand (*avec poursuite de l'allemand jusqu'à la 3^e*)

Classe bilingue anglais-italien (*avec poursuite de l'italien jusqu'à la 3^e*)

A partir de la 5^e : espagnol ou chinois (*pas d'allemand ou italien possible*)

Parmi les lycées de secteur des Isséens, seul l'onsco propose l'italien et le chinois en LV2 (pas le Lycée Simone Veil de Boulogne-Billancourt)



Options : Chorale pour tous les niveaux avec spectacle annuel en collaboration avec des collèges du département.

5^e : Latin poursuite jusqu'à la 3^e

5^e - 4^e : Théâtre

3^e : Eloquence

Les « Plus » du collège : Parcours et activités organisés par les professeurs

Axe de citoyenneté et devoir de mémoire : Convention avec l'Andromède (ministère de la défense), classe défense (convention avec les pompiers)

La culture pour mieux se connaître et s'ouvrir aux autres :

- *échanges linguistiques* en 4^e et 3^e : Allemagne (Weiden), Espagne (Pozuelo) et Italie (Rome) Les destinations des voyages varient .

Actions de prévention : Premier secours, harcèlement et le cyberharcèlement

Parcours citoyen : Organisation d'une "Semaine de la différence" depuis juin 2019, en partenariat avec plusieurs associations : débats, expositions et cafés littéraires sur le thème des discriminations pour les 4^e.

Parcours santé : Importance du petit déjeuner et du sommeil (6^e), éducation à la vie relationnelle et sexuelle, consentement (4^e-3^e).

Parcours d'éducation artistique et culturelle : Sorties au cinéma, au théâtre, au musée (pour tous les niveaux).

Parcours Orientation : Boussole des métiers et accès à l'outil numérique développé par l'association Projets Métiers pour préparer son orientation en identifiant ses envies et compétences professionnelles (pour les 3^e et les 4^e).

Associations sportives : Natation . Tennis de table et Badminton le mercredi après-midi (sous réserve de la disponibilité du stade A.Mimoun)



L'équipe de parents d'élèves

FCPE du collège

Vos représentants FCPE au Conseil d'Administration en 2024-2025

Titulaires :

Henrio Isabelle
Pol Sarah
Peltier Isabelle
Lemeau Laurence

Suppléants :

Valat Nathalie
Rabemempianina Isabelle
Saublet Leroy Catherine
Chauvin Patricia

Et pourquoi pas vous ?
N'hésitez pas à nous
rejoindre !!!

Une équipe de 50 parents, répartis sur toutes les classes

Pour nous contacter : fcpelapaix@gmail.com

Les actions de l'équipe FCPE

- Participation aux conseils d'administration et aux différentes commissions du collège, avec un compte-rendu disponible pour les parents adhérents.
- Présence aux Conseils de classe.
- Propositions régulières lors des rendez-vous réguliers avec la direction et visant à améliorer les conditions de vie au collège et la communication avec l'ensemble de la communauté éducative et pédagogique.
- Aide aux élèves de 3^e pour trouver un stage grâce au réseau FCPE de la ville et du département.
- A leur demande, soutien des familles dans leurs démarches auprès de l'administration du collège.
- Formation sur le rôle du parent délégué.
- Réunions d'échanges adhérents et création de groupe d'échanges
- Actions collectives : Participation à la banque alimentaire.
- Participation à la boussole des métiers.
- Programmation d'interventions en lien avec l'apprentissage et le bien-être des élèves

Nous sommes ouverts à toute autre suggestion ou demande!



Collège Henri Matisse

Écoles élémentaires concernées

Accueil des élèves venant des écoles Saint-Exupéry, Voltaire, La Fontaine, Anatole France, Françoise Giroud, selon l'adresse des parents.

La direction

Principale : Mme Edith-Françoise LAKRATI GAWLIK

Principale Adjointe : Mme Laurence DAUVERGNE

Coordonnées

27 rue Ernest Renan

92130 Issy-les-Moulineaux

Tél : 01 40 93 44 30

Mail : 0920877d@ac-versailles.fr

Site internet : <http://www.clg-matisse-issy.ac-versailles.fr>

Padlet : <https://padlet.com/marilynedemeslay/coll-ge-h-matisse-projets-sorties-clubs-q7syjxk24btdn4g>

Informations pratiques

Les effectifs de la rentrée 2025

Environ 500 élèves répartis en 17 classes, et une unité localisée pour l'inclusion scolaire accueillant des élèves présentant un handicap (ULIS) :

5 classes de 3^e

4 classes de 4^e

4 classes de 5^e

4 classes de 6^e

Les horaires

Matin : début des cours à 8h00 **au plus tôt** (ouverture des portes 7h50)

Pause méridienne : de 12h à 13h30 (pour quelques classes, début de la cantine à 11h00)

Soir : fin des cours à 17h25 **au plus tard**

Mercredi : fin des cours à 12h au plus tard, pas de cantine

Activités proposées, notamment :

Foyer Socio-Educatif : Journalisme avec l'élaboration d'un journal.

Association Sportive : Badminton, Handball, Tennis de table selon les années.

Activités proposées par certains assistants d'éducation, comme théâtre d'improvisation et activité artistique.

Des professeurs de mathématiques proposent un escape Game sur l'année version mathématiques sur la pause méridienne.

Le professeur de musique organise une chorale sur le temps du midi.

En cours d'année selon les classes : sorties culturelles (ex. : théâtre, musée), journée découverte des métiers pour les 4^e et les 3^e, journées de sensibilisation (ex. : harcèlement, usage numérique), voyages scolaires (Italie en 2024, Grèce en 2025), échanges scolaires (Chine et Espagne en 2026).

En cas d'absence d'un professeur en fin de journée ou sur la pause méridienne, les élèves **ne peuvent sortir qu'avec l'autorisation écrite des parents**. Si ce n'est pas le cas, ils vont en permanence ou au CDI.

La cantine

La restauration est assurée par un prestataire privé. La tarification est basée sur le quotient familial des familles.

Les demi-pensionnaires s'inscrivent sur l'année pour déjeuner à la cantine jusqu'à 4 jours par semaine, mais pas le mercredi.

Les inscriptions, les annulations de repas et le paiement des factures se font *via* le site internet PassPlus. Attention, les inscriptions occasionnelles et les annulations se font à J-3 au plus tard.

Spécificités du collège Henri Matisse

Une classe bilingue anglais / allemand en 6^e.

Une classe CHAM (Classe Horaires Aménagés Musique) : le mardi après-midi est libéré pour suivre des activités au conservatoire, et 2 heures par semaine sont consacrées à la chorale au sein du collège. Il s'agit d'un engagement pour les 4 années de collège.

En 5^e : choix d'une seconde langue : espagnol ou chinois (les élèves voulant faire allemand s'engagent dès la 6^e).

Option latin possible sauf pour les élèves ayant opté pour le cursus CHAM.

Eco-délégués : les élèves volontaires peuvent se présenter pour être éco-délégué. Ils participent à des actions et des réflexions autour de la thématique de la transition écologique et solidaire au collège (réflexions menées collectivement, jardinage, etc.).

Stage obligatoire de 5 jours en entreprise **en 4^e**.

Une classe « défense » en 3^e, en partenariat avec l'Armée (découverte des métiers).

Principes de fonctionnement des enseignements

La 6^e est la dernière année du cycle 3 (avec le CM1 et le CM2).

Les 5^e, 4^e et 3^e constituent le cycle 4.

Pour tous les élèves :

- 1 heure 30 de pause méridienne et 26 heures d'enseignement par semaine (plus 2 heures de musique pour les CHAM, et 2 heures en allemand pour les bilingues en 6^e), dont une heure de devoirs-faits pour les élèves de 6^e.

- Le CLAVIM est partenaire du collège dans plusieurs actions (journée des délégués, mise en place d'un projet personnel de réussite éducative, CAP Brevet en 3^e...).

Études et soutien

Il n'y a pas d'étude le soir type « école élémentaire ». Il est possible de se rapprocher du Clavim pour inscrire son enfant au dispositif d'aide aux devoirs qui se déroule en dehors du collège.

En l'absence d'un professeur, les élèves vont en étude surveillée le temps du cours, sauf s'ils ont une autorisation des parents pour quitter l'établissement lorsque cette absence a lieu sur le dernier cours de la matinée ou de l'après-midi.

Les parents d'élèves FCPE du collège

Représentants au Conseil d'Administration en 2025/26

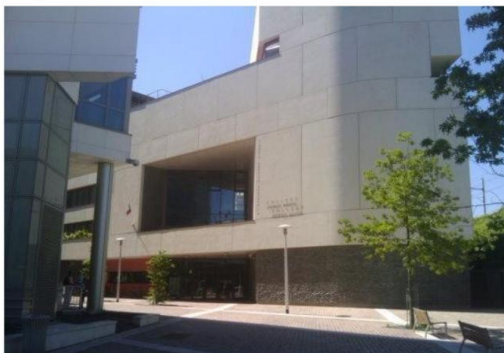
Titulaires	Suppléants
Jonathan PIARRAT	Karine AFLALO
Aude LAPINTE	Laure CHARLES
Bruno MORCATE	Laura FRANCK
Morgane FLAMENT	Katia PEREIRA DOS SANTOS
Nadim AMARA	Marc LE GLANAER

Et une équipe de plus de 50 parents d'élèves délégués répartis dans toutes les classes

Nous contacter : fcpematisse92130@gmail.com

Les actions de l'équipe :

- Participation au Conseil d'Administration
- Participation aux conseils de classe dans toutes les classes
- Participation aux différentes commissions du collège et aux conseils de discipline
- Distribution de livrets d'informations (entrée en 6^e, entrée en 2^{de})
- Collecte alimentaire
- Echanges réguliers avec l'équipe de direction
- Remontées d'informations aux familles : compte-rendu des réunions du conseil d'administration, compte-rendu des conseils de classe, etc.
- Organisation de « cafés des parents » pour échanger autour de problématiques communes, parfois avec le support d'intervenants externes (ex: usage des réseaux sociaux, certification pix, débat autour d'un film...)
- Participation active à l'évaluation du collège en 2025



Collège Georges Mandel

Janvier 2026

12 rue du Bateau Lavoir 92130 Issy-les-Moulineaux

Tél : 01 40 93 16 80

Fax : 01 46 38 54 25

ce.0922610m@ac-versailles.fr

Secteur

Val de Seine

**Écoles élémentaires relevant
du secteur du Collège Georges Mandel**

Anatole France, Bords de Seine, Chartreux, R. Doisneau, Jules Ferry

Section CHAM orchestre

(Classes à Horaires Aménagés pour la Musique)



Renseignements utiles

L'équipe administrative

- Principale: Mme POYET
- CPE (Conseiller Principal d'Éducation): Mme Le DOEUFF
- Gestionnaire: Mme BELLONY
- Psychologue de l'Éducation Nationale: Mme ROME
- Secrétaire: Mme TROUVE

Les horaires

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

- cours de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30
- cantine de 12h00 à 13h30

Mercredi :

- cours de 8h à 12h
- pas de cantine

Rentrée 2025/2026: 19 classes – 499 élèves

- 6ème: 5 classes / 116 élèves
- 5ème: 5 classes / 120 élèves
- 4ème: 5 classes / 146 élèves
- 3ème: 4 classes / 117 élèves

Spécificités du collège Georges Mandel

Enseignement

Langues vivantes

- Anglais pour tous dès la 6^e
- Allemand ou Chinois en bi-langue dès la 6^e
- Espagnol en LV2 à partir de la 5^e

Options

- Latin à partir de la 5^e
- CHAM Orchestre (Classe à Horaires Aménagés pour la Musique); une demi-classe par division, de la 6^e jusqu'à la 3^e (dossier à soumettre en commission CHAM, avant l'entrée en 6^e)

Autres activités

Accompagnement scolaire

- Dispositif « devoirs faits », sur proposition de l'équipe enseignante

Association sportive scolaire UNSS

- Escalade, Handball, Badminton, Tennis de table, Cross départemental

Voyages scolaires

- Grande-Bretagne (Londres, Onslow), Espagne, Allemagne, Chine

Actions de solidarité

- Collecte alimentaire
- Course contre la faim



Les actions de l'équipe FCPE

Les conditions d'enseignement

- Pour le remplacement des enseignants absents.
- Pour des conditions adaptées à l'enseignement des langues (classes réellement bilangues, séances en demi- groupe).
- Pour une meilleure disponibilité des installations sportives à proximité du collège.
- Pour la gratuité du Conservatoire pour les élèves de CHAM (classes à horaires aménagés musique).
- Pour le renforcement du lien entre l'école primaire, le collège et le lycée et l'accompagnement des parents pendant le collège et au-delà (passage en 2nde).
- Pour un déploiement adapté des groupes de besoins pour les 6ème et 5ème.

Le bien-être de chaque enfant

- Afin d'alléger le poids des cartables, nous demandons aux acteurs du collège de dédoubler les manuels en classe ou de projeter sur écran pour éviter d'apporter les manuels.
- Pour une vigilance constante sur la sécurité de nos enfants et le maintien d'un environnement serein et propice à l'apprentissage.
- Rester attentif sur la qualité/quantité des repas ainsi que la bonne organisation de la pause méridienne. Divers courriers transmis au département.
- Pour une meilleure propreté et plus d'accessibilité des sanitaires.

fcpe.collegemandel.issy@gmail.com



Collège Victor HUGO

24 rue Aristide Briand
92130 Issy les Moulineaux

Pour contacter le collège :



01 46 38 11 89



ce.0921396T@ac-versailles.fr



www.clg-hugo-issy.ac-versailles.fr

Ecoles concernées : Les Ajoncs, Le colombier, Paul Bert, Saint Germain les Iles-Chabanne, Les Chartreux, Anatole France (partiellement), Les Épinettes (partiellement)

Votre adresse détermine le collège de votre enfant. Pour le connaître :
<http://sectorisation92.ac-versailles.fr/public/>



Rentrée 2025/2026 : lundi 1^{er} septembre 2025

5 classes par niveaux en 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

Une **Unité Localisée pour l'Inclusion scolaire (ULIS)** accueillant des élèves présentant un handicap et une **unité d'accueil pour élèves non francophones**

Rencontres avec l'administration et les enseignants :

Pour tous les parents :

Septembre :

- ☞ Accueil des parents d'élèves de 6^{èmes} suivi d'une réunion collective parents/professeurs.
- ☞ Réunion collective parents/professeurs pour les autres niveaux.

Décembre :

- ☞ Rendez-vous individuel parents/professeurs pour chaque élève, un samedi matin pour remise du bulletin de note à mi semestre.

Pour les parents représentants de Parents d'élèves :

- ☞ Conseils de classes semestriels (parents délégués de classe désignés par les Fédérations).
- ☞ Conseils d'administration 4 à 5 par an pour les parents élus en octobre.

En cas de besoins particuliers:

- ☞ n'hésitez pas à solliciter un rendez-vous via le carnet de correspondance ou l'espace numérique de travail (OZE/PRONOTE).
- ☞ Répondez systématiquement aux sollicitations du collège avec l'aide et l'appui d'un représentant de parents d'élèves si vous le jugez nécessaire.
- ☞ Un doute, un problème, besoin de conseil, les professeurs, le service de vie scolaire, l'administration du collège et les parents délégués sont au service de la réussite de tous les élèves, n'hésitez pas à les contacter !



Nous vous invitons à saisir toutes les occasions de rencontre proposées au sein du collège afin d'accompagner et soutenir au mieux la scolarité de votre enfant

Les événements collectifs traditionnels :

- ☞ **Tous** : élections des représentants de parents d'élèves (chaque parent est électeur, vote par correspondance en octobre)
- ☞ **Tous** : cross du collège au parc de l'île Saint Germain en octobre
- ☞ **Tous** : participation à la collecte alimentaire
- ☞ **Pour les 3^{èmes}**, stage de découverte en milieu professionnel (décembre); brevet blanc et oraux blancs devant jury (fin du 1^{er} semestre); épreuves du brevet (fin juin ou début juillet)
- ☞ Portes ouvertes.

Les horaires du collège :

- ☞ **Matin** : début des cours 08H00 au plus tôt (ouverture des portes à 07H45)
- ☞ **Cantine** : **service continu** à partir de midi jusqu'à 13H20 (3 jours ou 4 jours)
- ☞ **Soir** : fin des cours à 17H35 au plus tard

Attention, il n'y a plus d'accueil périscolaire au collège et il n'y a pas de cantine le mercredi midi.

Les enseignements au collège Victor Hugo

En 6^{ème} : en complément des enseignements obligatoires, possibilité d'entrer en classe bilingue allemand (sur dossier) ou en classe à horaires aménagés Musique Actuelle (sur entretien), initiation au triathlon. Pour des raisons d'emploi du temps, il n'est pas possible de cumuler plusieurs options. Il faut bien vérifier en amont.

En 5^{ème} : introduction de la LV2 (pour les non bilingues), choix entre espagnol, allemand ou chinois en fonction du nombre d'inscrits. Possibilité de prendre l'option latin ou l'option triathlon.

En 4^{ème} et 3^{ème} , poursuite des options choisies en 5^{ème}. Ces choix sont définitifs pour toute la scolarité au sein du collège. Début du parcours d'orientation lycée et post bac.

Les activités pédagogiques proposées par le collège :

- En fonction des projets menés par les enseignants : rencontres sportives, expositions, visites de musées, sortie cinéma, développement durable, ...
- **Temps du midi** : atelier créatif, chorale, sport
- Débat théâtral pour un niveau (thématiques déjà abordées : harcèlement, dangers des écrans, ...)
- **Échanges linguistiques** avec l'Allemagne et la Chine, voyage en Espagne (4^{ème})
- Le **mercredi après-midi**, l'UNSS permet d'accéder à des **activités sportives** (handball, rugby féminin, danse, triathlon)
- **Soutien scolaire** à travers le dispositif **devoirs faits**

« Réseaux sociaux, tous informés, tous concernés ! »

Aujourd'hui, de nombreux élèves dès la 6^{ème} détiennent un téléphone portable. Si celui-ci est interdit dans l'enceinte du collège, il n'en demeure pas moins qu'il a un impact dans la scolarité des enfants.



En effet, l'utilisation des réseaux sociaux, et ce bien avant l'âge recommandé, peut avoir des conséquences parfois graves au sein du collège.

Nous vous rappelons que l'utilisation du téléphone portable de votre enfant est sous votre surveillance, n'hésitez pas à veiller et échanger avec votre enfant sur les contenus de son téléphone et les interactions qu'il a avec ses camarades !

Vos contacts au collège

Monsieur GHERBI
Madame MACHKOURI
Madame LIBERT
Monsieur NAOUAR
Madame BOUMAREF-VENET

Principal
Principale adjointe
Conseillère principale d'éducation (CPE)
Gestionnaire
Secrétaire

Nos conseils pour réussir sa 6^{ème} ... mais pas seulement

- 🔊 Fournir un **travail régulier** dans **toutes les matières** enseignées.
- 🔊 **Participer de façon pertinente et respectueuse** dans toutes les matières: l'échange avec les professeurs et les autres élèves favorise les apprentissages et la compréhension. Mais attention aux bavardages ! En langues vivantes, la participation orale est notée. L'écoute active permet de réduire le temps passé sur les devoirs à la maison.
- 🔊 **Devenir autonome**, les professeurs n'indiquent plus systématiquement qu'il faut **apprendre ses leçons** d'un cours à l'autre pourtant c'est un **réflexe essentiel** à acquérir pour éviter la mauvaise surprise de l'évaluation non prévue.
- 🔊 **Anticiper** pour gagner en sérénité. Avoir le réflexe d'aller sur PRONOTE quotidiennement pour suivre les devoirs et leçons déposés par les enseignants, suivre ses notes et ses moyennes en direct.
- 🔊 **Équilibrer les activités** scolaires et extra-scolaires.

- 🔊 **L'implication des parents** est essentielle pour aider l'élève à trouver son point d'équilibre et lui permettre de créer les conditions d'un travail autonome et régulier.
- 🔊 **Le suivi de la scolarité** se fait notamment au moyen de l'environnement numérique de travail qui vous permet de suivre l'emploi du temps, les devoirs, les notes et les actualités du collège. Les codes accès parents et élèves sont distribués en début d'année.
- 🔊 Votre enfant entre dans l'adolescence, il va gagner en autonomie mais doit apprendre de nouvelles méthodes de travail. Vigilance particulière sur son **temps d'écran**, son **temps de sommeil** et **l'utilisation des réseaux sociaux**.

L'équipe FCPE du collège Victor Hugo c'est 30 parents répartis sur toutes les classes et qui vous souhaitent la BIENVENUE !!!

La **Fédération des Conseils de Parents d'Elèves** (la plus représentative au niveau national), intervient à plusieurs niveaux de la vie du collège :

- 🔊 Au Conseil d'administration, pour proposer des améliorations dans les conditions de vie au collège.
- 🔊 Aux Conseils de classe, pour vous informer sur la classe de votre enfant.
- 🔊 Dans les différentes commissions : discipline, hygiène et sécurité, éducative
- 🔊 Pour vous relayer de l'information sur l'orientation ou vous accompagner dans vos démarches auprès du collège.

Pour nous joindre ou nous rejoindre n'hésitez pas à nous contacter

Sophie ALGALARRONDO (4^{ème})

Lise MOUBARAK (6^{ème})

fcpe.victorhugo.issy@gmail.com

